DEPARTEMENT DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT DE VICHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77 Présents : 56

Votants: 70 (dont 14 procurations)

Nº 7

OBJET:

REPARTITION DES FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE SUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le : 2 4 SEP. 2018

Publiée ou notifiée le

1e: 7 L SEP. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD — N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND –A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET — C. MALHURET – E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration:

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG – P SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN – JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTERY à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absents excusés: Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCQ

- N. COULANGE - M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

Secrétaire: M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu la délibération n°7 du 24 janvier 2008 définissant les modalités de répartition des frais d'administration générale entre le budget principal et les budgets annexes Assainissement collectif et Déchets Ménagers et Assainilés,

Considérant les évolutions de la communauté d'agglomération depuis cette délibération, notamment la dissolution du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés et la mise en œuvre du schéma de mutualisation des services d'administration générale,

Considérant la nécessité de préciser les modalités de répartition des frais d'administration générale entre le budget principal et le budget annexe Assainissement collectif,

Propose au Conseil Communautaire:

- De retenir les formules de calcul présentées en annexe à compter de l'exercice 2018.
- De définir que ces refacturations interviendront en fin d'année N.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 septembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Frédéric AGUILERA

FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE CALCUL DE LA PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (Application de la délibération n° X du 20:09/2018)

				EXERCICE					
CHARGES A REPARTIR	CRITERES	ELEMENTS DE CALCUL	FORMULE DE CALCUL	Part	Budget Total di		1850 salarialc annuelle	Montant	
Direction mutualisée des systèmes d'information	Nombre de postes informatiques	A = Nombre de postes informatiques du service au cours de l'année considérie pour le budget concenté B = Nombre de postes informatiques tetal au cours de l'année considérée pour l'ensemble des collectivités C = Montant de la masse saluriale totale de la Direction mutualisée des systèmes d'information pour l'année considérée	(A / B) x C	A	B	С	AND A POST		
Direction mutualisée des marchés publics	Nombre de marchés attribués	D = Nombre de marchés évécutés au cours de l'année considérée pour le budget concerné E = Nombre total de marchés éxécutés au cours de l'année considérée pour l'ensemble des collectivités F = Montant de la masse salariale totale de la Direction mutualinée des marchés publics aux des la direction de la marchés publics au l'entre des marchés publics au l'entre de la Direction matualinée des marchés publics au l'entre de la Direction de la dir	(D/E)xF	0	ы	I- Transmission			
Direction mutualisée des ressources humaines	Nombre de bulletins de salaires	G = Nombre de bulletins de salstres édités as cours de l'amée considérée pour le budget concerné H = Nombre total de bulletins de salaires édités au cours de l'année considérée pour l'ensemble des collectivités I = Notatant de la masse salariale totale de la Direction mutualisée des ressources homaines	(G/H) x I	G.	н	Le Control Con	1		
Direction mutualisée des finances		J = Nomitre de mandats et ûtres émis au cours de Tamée considèrée pour le bodget concerné K = Nombre total de mandats et ûtres émis au cours de l'année considèrée pour l'ensemble des collectivités L = Montant de la masse salvaile totale de la Direction motualisée des finances.	(J/K) x L	7	K. K	**************************************	111111111111111111111111111111111111111		
Elus]	M = Nombre d'élus indémaisés ayant repu déléguation du Président pour la gestion du badget conserné N = Nombre d'élas indémaisés au sein de l'établissement O = Masse salariale totale de l'amée considérée des élas de l'établissement	(M / N) X O	M	N	0	1		
Exploitation et eatretien de 1'Hôtel d'Agglomération	Montant des charges à caractère général	P = Montant des charges à caractère général du budget concerné Q = Montant des charges à caractère général de Pensemble de la Communatué d'agglomération R = Montant des charges à caractère générales (Chaptine 011) bics à l'entretien et à l'exploitation de l'Hôtef d'agglomération (Service comptable 011)	(P/Q)XR	p	C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	R	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O		
Administration générale, Cabinet du Président et Communication	Masse salariale	1917 S - Montant de la masse salariale du budget concerné T - Montant de la masse salariale de la Communauté d'agglomération U - Montant de la masse salariale des personnels de l'administration générole, du cubiact du Président et de la communication personnels de l'administration générole, du cubiact du Président et de la communication per	(S/T) X U	8	Tr.	Ů.		and the second s	

70872 6287 Nature titre BP : Nature to and at BA :

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE

Objet de l'acte: 2018 - REPARTITION DES FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE SUR LE
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF Date de décision: 20/09/2018
Date de réception de l'accusé 24/09/2018
de réception : Numéro de l'acte : 20SEP2018_7
Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180920-20SEP2018_7-DE Nature de l'acte : Délibération
Matières de l'acte : 7 .1
Finances locales
Decisions budgetaires
Date de la version de la 19/04/2017
classification:

Nom du fichier : 7.pdf ($99_DE-003-200071363-20180920-20SEP2018_7-DE-1-1_1.pdf$)